



COMMUNALITÉ DE COMMUNES
CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS
Cœur de Drôme

DECISION DU PRESIDENT

N° 2022 /002

1.1 Marché public

MISSION CSPS POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ESPACE SAINTE EUPHEMIE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président pour les tâches de gestion courante ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché pour une mission CSPS dans le cadre des travaux de réhabilitation du mur de soutènement de l'espace Sainte Euphémie ;

CONSIDERANT que le marché a été dévolu suivant une procédure adaptée en application de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu d'allotir ce marché ;

CONSIDERANT la proposition financière reçue de ATTEST SAS ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2022 – imputation 21-35 ;

DECIDE

Article 1 : de signer le marché pour une mission CSPS pour les travaux de réhabilitation du mur de soutènement de l'espace Sainte Euphémie avec :

ATTEST SAS – 26, rue de Bompard – 26250 LIVRON

Le montant du marché s'élève à 810.00 € HT soit 972.00 € TTC.

Article 2 : la présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 20 janvier 2022

Denis BENOIT
Président